

<p>Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2022</p>

Date de convocation : 20 janvier 2022

Ordre du Jour :

- 1) Point finances
- 2) Réflexion sur la vente de la maison 6, rue de Danzé
- 3) Demande de subvention ANS (Agence Nationale du Sport) pour le projet de City-park
- 4) Bons naissances
- 5) Convention RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté)
- 6) Point DIFE (droit à l'information et à la formation des élus)
- 7) Mise en place de critères pour la vente des terrains rue des Marronniers

Informations diverses

Présents : Mesdames BIGOT Valérie, BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice,
Messieurs DELGADO Louis, DESEUVRE Christophe, GAUTHIER Cédric, MARCO Benjamin,

Absents excusés : Mme MOTTIER Catherine a donné pouvoir à Mme LANDRE
Mme RENOU Christelle a donné pouvoir à Mme BOULAY
M. CHÉRAMY Jacky
M. LELEU Eric
M. TYTGAT Loïc

Mme JOLY-LAVRIEUX a été désignée secrétaire de séance.

Mme JOLY-LAVRIEUX informe que les observations des conseillers minoritaires relatives au compte-rendu ont été envoyées en mairie vers 18h. Mme BOULAY lui répond qu'elles ont effectivement été reçues à 18h19 ce jour et qu'elles ne peuvent être prises en compte.

Mme JOLY-LAVRIEUX considère que les observations doivent être portées au procès-verbal. Les observations faites sont annexées au procès-verbal.

- Observations des conseillers minoritaires sur le compte-rendu de la séance en date du 16 décembre 2021 transmises à Madame le Maire le 27 janvier 2022.

Observations :

Point 72- Demande de Dotation des Équipements des Territoires Ruraux 2022. Le compte-rendu comporte des omissions d'éléments nécessaires à l'information des administrés. N'ont pas été relatées :

- la question de Mme Joly-Lavrieux relative au projet de rénovation du chauffage de l'école, à la priorité des travaux et sa remarque sur l'économie à long terme,
- l'information de M. Delgado sur sa visite de la chaufferie bois de Mazangé *, décrivant notamment l'usure de la vis sans fin servant au transport du bois vers la chaudière,
- la remarque de Mme Landré concernant le combustible bois.

Réponse à la question 1 (Voirie – travaux de réfection 2021 et 2022) des conseillers minoritaires. Contrairement à ce qui est mentionné dans le compte-rendu, les travaux reportés ont certes été décrits au cours de la séance du 28 octobre 2021, sans que le motif du report n'ait été abordé. De même, au cours de la séance du 09 novembre 2021, est seulement évoquée la modification de destination de la subvention initialement attribuée pour les travaux de voirie 2021. Le motif du report des travaux n'est pas indiqué.

La question suivante (partie de la question 2) « *Devons-nous en déduire que les crédits relatifs aux travaux de voirie 2021 n'ont pas été inscrits au budget 2021 ?* » n'est pas suivie de la réponse de Mme le Maire, à savoir : « Les crédits n'ont pas été inscrits. »

Dernier point omis : Madame le Maire a informé l'assemblée de modifications à venir quant à la formation des élus. La secrétaire de mairie a indiqué, qu'après avoir pris connaissance des nouvelles dispositions, elle les porterait à la connaissance des élus.

* Pour information, à propos de la chaufferie bois déchiqueté de Mazangé, voici un extrait de l'article paru dans la Nouvelle République du 06 janvier 2021 :

« Pas de cérémonie des voeux cette année, mais des projets pour la commune de Mazangé. Le projet le plus important, qui sera terminé au mois de mars 2021, est l'installation dans le préau de l'ancienne école de la commune, d'une chaufferie à bois déchiqueté.

Elle remplacera les quatre chaudières au fuel existantes qui alimentent la mairie, l'école, la cantine, la salle des fêtes et l'ancienne « école des filles ». Le montant de ce projet s'élève à 323.142 € HT. Le maire, Patrick Brionne, précise : « Nous avons eu 80 % de subvention pour ces travaux (Feder, DSR, Ademe, conseil départemental). Sans ces subventions, nous n'aurions pas pu envisager ces travaux. Nous ferons une économie d'énergie de 50 % environ. »

Le procès-verbal du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

1) Point finances

Mme BOULAY présente et projette le tableau comprenant les projets envisagés pour 2022 lors de la commission finances. Il reste des subventions non perçues pour 2021 à hauteur de 15 571.80€. Mme BOULAY informe qu'il est envisagé la possibilité de rembourser par anticipation des emprunts souscrits auprès du Crédit Agricole, cela permettrait d'alléger la situation financière de la commune et d'être plus « crédible » envers les banques pour de futurs emprunts notamment pour la maison de santé ou le remplacement de la chaudière. Concernant la demande au titre de l'ANS pour le City-Park, Mme GUILLOU demande si l'on peut ajouter à cette demande d'autres projets comme l'installation de jeux pour les petits de moins de 6 ans. Mme JOLY-LAVRIEUX approuve la demande de Mme GUILLOU. M. GAUTHIER leur répond que ce sera un sujet à voir.

2) Réflexion sur la vente de la maison 6, rue de Danzé

Mme BOULAY informe qu'elle a suggéré cette idée en commission « Finances » et en commission « Patrimoine ». Ce bien avait été acheté en 2012 pour y installer le médecin, mais ce dernier n'a pas souhaité s'installer dans ce local. La maison se dégrade et au vu des projets futurs, les finances ne permettront pas de la rénover. L'idée est de borner éventuellement l'arrière du terrain pour permettre, dans un temps futur, la création d'une voie rejoignant la rue du 11 novembre si un aménagement des terrains voisins se faisait. Différents points de vue sur ce sujet sont échangés. L'accord des conseillers municipaux sera sollicité au prochain conseil.

2022-01 Demande de subvention ANS (Agence Nationale du Sport) pour le projet de City-Park

Madame le Maire informe que le projet de création d'un City-Park peut faire l'objet d'une demande de subvention au titre de l'ANS (Agence Nationale du Sport).

Les critères pour être éligibles sont les suivants : Seul le critère de labellisation a été énoncé lors du conseil.

Les porteurs de projet sont des collectivités, groupement de collectivités ou fédérations de sports agréés par le Ministère

Les projets éligibles peuvent être un plateau multisport avec ou sans piste d'athlétisme

Etre labellisé Terres de Jeux 2024

Créer un équipement sportif de proximité neuf

Le taux de subvention peut aller de 50 à 80% maximum du montant du HT avec un plafond de 500 000€. Le seuil de subvention minimale est de 10 000€.

Pour mémoire, la commune a également déposé un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2022 auprès de la préfecture et au titre des CRST (Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale) auprès du Syndicat du Pays Vendômois.

Mme le Maire informe que la commune a été labellisée Terre de Jeux 2024.

Mme le Maire demande aux membres présents de bien vouloir l'autoriser à effectuer les démarches nécessaires pour demander cette subvention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident d'autoriser Mme le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour obtenir cette subvention.

2022-02 Bons naissances

Madame le Maire informe que, jusqu'à ce jour, lors de naissances sur la commune, des bons naissances sont envoyés aux parents de l'enfant afin de lui ouvrir un compte à la Caisse d'Epargne. La commune verse 16€, les parents abondent et la banque également.

La mairie a été contactée par le Crédit Agricole qui propose un système équivalent, mais où les parents ne sont pas tenus d'abonder. La proposition est la suivante : la commune offre 25€ et le Crédit Agricole 25€ pour l'ouverture d'un livret. Si ce système est adopté, la mairie doit signer une convention avec le Crédit Agricole en lieu et place de ce qui est actuellement fait avec la Caisse d'Epargne.

Mme le Maire propose aux membres du conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention avec le Crédit

Agricole pour les bons naissances enfants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Mme le Maire à signer la convention avec le Crédit Agricole pour les bons naissances enfants.

2022-03 Convention RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté)

Madame le Maire informe que, comme indiqué lors du conseil municipal du 16 décembre 2021, il est proposé à chaque commune de participer au fonctionnement du RASED, puisque l'Etat ne prend en charge que les dépenses de rémunération des personnels.

Il est ainsi proposé que chaque commune assume les charges d'accueil du RASED : mise à disposition de bureaux, salles, téléphone, internet, sanitaires, ... Un montant fixe par élève scolarisé de 3€ a été défini pour financer les outils pédagogiques, matériels, tests, non pris en charge par l'État.

Une convention triennale avec la production d'un bilan annuel sur le fonctionnement du RASED peut être envisagée. Les effectifs pris en compte seront ceux des élèves présents au 1^{er} octobre de chaque année. La commune participera à hauteur de 3€/élève scolarisé dans son école.

Mme le Maire demande aux membres présents de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention selon les modalités édictées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres présents décident d'autoriser Mme le Maire à signer la convention RASED.

6) Point DIFE (droit à l'information et à la formation des élus)

Mme le Maire laisse la parole à Mme LALLOZ, secrétaire de Mairie. Cette dernière présente aux élus la réforme concernant les droits formations des élus. Le document explicatif projeté sera envoyé à chaque conseiller.

2022-04 – Mise en place de critères pour la vente des terrains rue des Marronniers

Madame le Maire informe que la commission « Patrimoine » propose de mettre en place des critères pour la vente des terrains rue des Marronniers. La proposition a été envoyée à chacun. La fiche de renseignements à compléter par les candidats à l'acquisition d'un terrain est projetée et expliquée par M. DELGADO, 1^{er} adjoint.

Mme le Maire propose de mettre en place les critères suivants :

- porter un projet de primo-accédant sur la Commune d'Azé
- porter un projet de construction d'une résidence principale
- ne pas déjà posséder un patrimoine immobilier bâti ou un terrain constructible sur la commune d'Azé

Le dernier critère fait l'objet de plusieurs questions et différents points de vue sur le sujet sont émis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par deux voix contre et 9 voix pour, de mettre en place ces critères pour la vente des terrains rue des Marronniers et autorise Mme le Maire aux démarches nécessaires.

Divers

- Questions, demande et observations des conseillers minoritaires transmises le 25 janvier 2022 à Madame le Maire

Questions et demande :

1 - Lors de la séance du 07 novembre 2021, Mme le Maire a informé le conseil que le CRTE (Contrat de Relance et de Transition Écologique) serait signé le 26 novembre 2021. 30 fiches actions de différentes collectivités ont été retenues dont 2 pour Azé : réalisation d'une maison de soins primaires et remplacement de la chaudière à l'école.

Le projet de la maison de soins est reporté à l'année 2023. Le remplacement de la chaudière de l'école sera seulement étudié en 2022, l'éventuel remplacement serait donc effectif au mieux en 2023. Quelle suite sera donnée aux 2 fiches actions CRTE retenues pour Azé ? Quelles en sont les éventuelles conséquences pour la commune, notamment sur le plan financier ? Perte de subventions ? Report possible ?

Mme BOULAY répond que le CRTE vient d'être signé jusqu'en 2026, il est modifiable et peut évoluer en fonction des projets présentés par les communes. Un report est envisageable.

2 – Lors du conseil du 05 novembre 2020, en réponse à une question de M. TYTGAT qui mettait en avant les possibilités de subvention, Mme le Maire avait indiqué qu'une seconde étude pour une chaufferie bois était attendue aux fins d'inscription au budget 2021.

Compte tenu du temps écoulé depuis cette information, voulez-vous nous indiquer quels sont les éléments nouveaux de ce dossier ?

Mme BOULAY répond que les études vont être reprises en 2022. En 2021, la municipalité s'est focalisée sur le projet de la maison de santé. La commission « Patrimoine » va se servir de ces études en 2022. Ainsi, le dossier de la maison de santé et celui du remplacement de la chaudière seront prêts en 2022 pour 2023. Une ligne d'étude sera inscrite au BP 2022.

3 - La commission « Santé, médicale, sociale et logement » est censée être convoquée, entre autres, pour examiner les questions sociales et de logement. À ce titre, elle devrait être associée à la réflexion sur l'attribution des terrains de la rue des Marronniers destinés à des habitations.

Nous demandons donc que cette commission soit convoquée lorsque sont examinées les questions de logements, seule ou conjointement avec la commission « Patrimoine, urbanisme, PLUiH, ... ».

Mme BOULAY répond défavorablement à cette demande : en effet il ne s'agit pas de logements sociaux qui vont être construits.

Recueil de demandes d'administrés :

1 – Les passerelles sur le Boulon ont besoin d'être soit réparées soit changées. Ces travaux sont-ils prochainement envisagés?

Mme BOULAY rappelle que chaque semaine une permanence est tenue en mairie le mardi de 18h à 19h00 ou un rendez-vous peut être pris sur un autre créneau par les administrés qui souhaitent échanger avec le Maire ou les adjoints. Il est prévu de refaire la passerelle de la Vallée au printemps. Il était initialement prévu de la refaire à l'automne mais la mairie a été confrontée à un problème d'approvisionnement.

2 – Un certain nombre d'Azéens constate et déplore le manque d'entretien du Boulon et de ses abords. Par exemple, à la Planche, un tronc d'arbre et des branches tombées freinent l'écoulement des eaux. Un programme de nettoyage et d'entretien est-il à l'étude ?

Mme BOULAY répond que cela est du ressort de la Communauté d'Agglomération des Territoires Vendômois qui a la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Un mail va leur être envoyé à ce sujet afin qu'un diagnostic soit effectué sur l'ensemble du tracé du Boulon et voir les travaux nécessaires à envisager par les propriétaires des rives. Mme JOLY-LAVRIEUX souligne que la procédure est longue, Mme BOULAY lui répond que c'est ainsi.

3 – De même, les habitants du bourg regrettent le stationnement des voitures très fréquent sur les trottoirs de bien des rues, gênant le passage des poussettes, fauteuils roulants et celui des piétons trop souvent contraints de descendre et de marcher sur la chaussée. Quelle est la réflexion de la municipalité sur ce problème ?

Mme BOULAY informe que ce problème existe depuis des décennies et que cela est récurrent. Cela sera vu lors de la sécurisation du centre bourg. M. GAUTHIER demande si des endroits précis sont concernés, Mme JOLY-LAVRIEUX lui répond la rue du 8 Mai et la rue de Danzé. Mme LANDRE propose d'informer les riverains rue du 8 Mai. M. GAUTHIER dit que le sujet peut être étudié en commission voirie.

- Mme BOULAY informe des vœux reçus de la Mairie de Vendôme et de la CATV.
- Des capteurs de CO2 ont été posés dans l'école. Une subvention a été demandée.
- Un rendez-vous est fixé au 31 janvier 2022 avec la directrice du périscolaire et Mmes BOULAY, CHERAMY, JOLY-LAVRIEUX.
- Inauguration des locaux VUITTON le 10 février 2022.
- Une manifestation contre les fermetures de classes aura lieu samedi 29 janvier devant la préfecture de Blois.
- M. BRINDEAU, Député, tiendra une permanence en mairie d'Azé le jeudi 16 février de 17h à 18h.
- À l'initiative du Crédit Agricole une réunion sera organisée avec les associations, commerçants et artisans, ... pour les informer des aides possibles suite au Covid. Une date reste à fixer. La salle junior sera prêtée gracieusement.
- Des poteaux indicateurs ont été abîmés, les auteurs des dégâts se sont manifestés en mairie et ont remboursé le préjudice.
- M. GAUTHIER informe que la fibre est en train d'être passée.
- Un diagnostic du réseau assainissement a été fait par la CATV.
- Mme CHERAMY informe qu'il n'y aura pas de cantine jusqu'à lundi 31 janvier pour cause de Covid. Les parents ont été informés ce jour. Grève des enseignantes et du personnel jeudi 27 janvier, l'école a été fermée. Des cas covid sont détectés tous les jours à l'école, et dans toutes les classes. On ne ferme plus de classe à moins que l'enseignante soit concernée.
- M. GAUTHIER informe qu'il y a du retard à l'impression pour l'Echo de la Vallée. Les encarts publicitaires ont permis de financer en grande partie la publication. Seulement 409€ restent à charge de la mairie. Des flyers concernant l'épicerie seront insérés dans le bulletin.

- Prochain conseil municipal le 3 mars 2022.
- Une commission « Finances » aura lieu fin février si l'attribution des subventions est connue.

La séance est levée à 22h29.

Fait le 03/02/2022

A Azé

Le Maire

